



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DE TARIFS POUR LA
LOCATION DU GYMNASE DU GROUPE
SCOLAIRE SIMONE-VEIL A COMPTER DU 1ER
MARS 2019**

**DÉCISION N° AU-19-147
EN DATE DU 05 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4934 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, 8^{ème} Adjointe au Maire ;

VU la décision n°2491 du 12 octobre 2004 relative à la participation aux frais d'entretien des installations sportives ;

VU la délibération du Conseil municipal en date 20 février 2019 relative à la création de tarifs pour la location du gymnase du groupe scolaire Simone-Veil ;

VU la décision n°AU-18-232 du 17 juillet 2018 actualisant le montant des redevances dues au titre de l'utilisation des installations sportives à compter de l'année scolaire 2018/2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer le tarif de location du gymnase du groupe scolaire Simone-Veil, à compter du 1er mars 2019 ;

D É C I D E

DE FIXER un tarif horaire de 6,90 € pour la location du gymnase du groupe scolaire Simone-Veil, applicable à tout utilisateur (à l'exception des établissements scolaires publics vincennois du 1^{er} degré et des associations sportives vincennoises à la fois membres du Comité consultatif des sports et affiliées à une Fédération sportive qui disposeront d'une mise à disposition gracieuse), à compter du 1er mars 2019.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée des sports et des
relations internationales,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190405-lmc1H5700H1-AR
Date de réception en Préfecture : 05/04/2019
Date de Publication : 05/04/2019